



# EXTRAIT

## du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

**Séance du** : 26 avril 2018

**Présidence** : Mme Anuta Pichon

**Objet** : **Préavis n° 2018/04** – Réfection des deux ouvrages d'art du Pont Bleu (RC 82) - Demande de crédit de construction

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2018/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- 1) d'accepter le projet de réfection des deux ouvrages d'art de la RC 82 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 795'000.- (sept cent nonante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.153 « RC 82 –Tir-Fédéral / Pont Bleu – ouvrages d'art ».

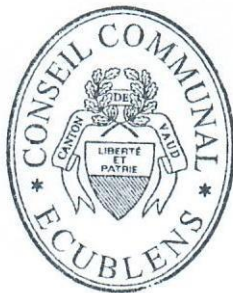
Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 26 avril 2018.

La Présidente

Anuta Pichon



La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano